



Avis public du scrutin

Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade

Date du scrutin : 15 septembre 2024

Par cet avis public, François Dumont, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. Un scrutin sera tenu;
2. Les personnes candidates pour le poste ci-après mentionné sont :
Poste de conseiller au siège numéro 5
 - Marie-Josée Bisson
 - Guy Dubé
 - Sabrina Girard
 - William Massicotte
3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, aux dates, aux heures, aux lieux et en vertu des sections de vote suivants:

Jour du scrutin : **Dimanche 15 septembre 2024, de 10 h à 20 h**
Pour les sections de vote : 1 à 4 Lieu : Centre récréatif Jean-Guy Houle, 151, rue Gamelin

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 8 septembre 2024, de 12 h à 20 h**
Pour les sections de vote : 1 à 4 Lieu : Centre récréatif Jean-Guy Houle, 151, rue Gamelin
4. Vous pouvez assister au recensement des votes qui sera effectué le 15 septembre 2024, à 21 h à l'adresse suivante : Centre récréatif Jean-Guy Houle, 151, rue Gamelin.
5. Vous pouvez joindre le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

François Dumont, président d'élection

Adresse : 200, rue Principale

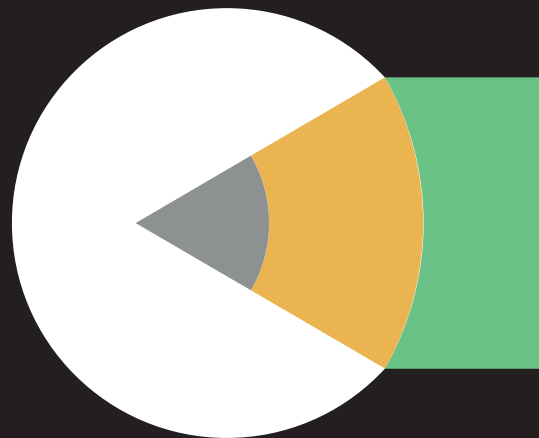
Téléphone : 418 325-2841, poste 226

Signature

Donné à Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 21 août 2024.

Président d'élection

Élections municipales



Pour voter, une personne doit :

- Être une électrice ou un électeur de la municipalité;
- Être inscrite sur la liste électorale;
- Avoir en main l'un des documents suivants :

- Carte d'assurance maladie ;
- Permis de conduire ;
- Passeport canadien ;
- Certificat de statut d'Indien ;
- Carte d'identité des Forces canadiennes.

